



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 février, à dix-sept heures et trente quatre minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 08 février 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Ketty LABUTHIE, 1^{er} adjoint au maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (23): Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIIA-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (01): Monsieur Philipson FRANCFORT,

Etaient représentés (05) : Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean DARTRON, Madame Nadia NEGRIT, Madame Annick VANONY.

Etaient absents (04): Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina GARES a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°01-11-2018

Participation financière de la ville à la mise en place de la deuxième résidence mission dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique.

Dans le cadre de sa politique culturelle et artistique la ville a conclu un CLEA le 22 décembre 2015. Cet outil permet de coordonner les efforts en matière d'éducation artistique et culturelle adressée aux publics et plus particulièrement aux enfants. Le but est de favoriser l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques allant du spectacle vivant au patrimoine. Le comité de pilotage a proposé aux cinq communes du nord Grande-Terre, signataires du CLEA, un nouveau projet de résidence mission autour du thème suivant :

Mon corps, cette architecture mouvante

Afin d'organiser cette résidence mission les 5 communes devront consentir un effort financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-03-2015 portant autorisation de signature du Contrat Local d'Education Artistique,

Vu le Contrat Local d'Education Artistique du Nord Grande-Terre daté du 17 juin 2015,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver la participation financière de la ville à la mise en place de la 2^{ème} résidence mission, pour un montant de 1 500 euros ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 3 : le Maire, la Directrice Générale des Services de Morne-à-l'eau, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 21 février 2018,

" Pour le Maire empêché "

Le Maire,

Ketty LABUTHIE

1^{er} Adjoint au Maire

Philipson FRANCFORT



SECURITE - TRAVAUX
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
PARC AUTOMOBILE

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 07 mars 2018.....

Formalités de publicité

Effectuées le 09 mars 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.